



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE



## Feuille blanche pour les eaux pluviales Réinventons la gestion des eaux pluviales en montagne !

Evènement organisé avec le partenariat de :

Mardi 17 octobre 2017

Cité de Conflans, Albertville (73)





# Réseau des acteurs Eau en MONTAGNE

2002

Colloque International  
**L'EAU EN MONTAGNE**  
Gestion intégrée des Hauts Bassins Versants  
MEGÈVE (FRANCE) - 5 - 6 SEPTEMBRE 2002



2006

2<sup>e</sup> Congrès International  
**L'EAU EN MONTAGNE**  
Gestion intégrée des Haute Bassins Versants  
MEGÈVE (FRANCE) - 20, 21, 22, 23 SEPTEMBRE 2006

2010

Etats généraux  
**L'EAU EN MONTAGNE**  
2<sup>e</sup> congrès international des hauts bassins versants  
MEGÈVE (FRANCE) - 22, 23, 24 SEPTEMBRE 2010

2014



Etats généraux  
**L'EAU EN MONTAGNE**  
MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014



Initiation d'une démarche permanente de mise en réseau d'acteurs  
de l'eau en montagne (travail à l'échelle des BV amonts)



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

## Pour qui?

- **Gestionnaires publics** (services d'eau et d'assainissement, structures porteuses de démarches de bassin versant, élus),
- **Acteurs économiques et professionnels de la montagne** (aménageurs, entreprises innovantes, gestionnaires de domaines skiables, bureaux d'études),
- **Scientifiques, universitaires**
- **Services de l'Etat**
- **Associations**

## Pourquoi ?

Faciliter l'accès à la connaissance, le partage d'expériences et l'échange, pour faire émerger des outils / méthodes de gestion de l'eau / bonnes pratiques, qui puissent répondre aux particularités des territoires de montagne.



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

## Comment ?

- Répertoire d'acteurs
- Diffusion d'informations thématiques : veille / retours d'expériences



### COUP DE PROJECTEUR SUR DES ACTUALITES DE NOS MEMBRES



#### Etudes menées sur les territoires

##### Développer des démarches participatives en matière de Gestion de l'eau

Le SMARD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) et l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) ont été retenus dans le cadre d'un projet européen Interreg Espace Alpin visant à développer des démarches participatives en matière de gestion de l'eau.



**Le projet SPARE** : Terrain d'étude de la ZABR (Zone Atelier Bassin du Rhône), les recherches sur le bassin versant de la Drôme sont nombreuses depuis quelques décennies. Le partenariat entre l'Irstea et le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme va se poursuivre avec le projet SPARE (Strategic Planning for Alpine River Ecosystems), regroupant 9 partenaires de 5 pays de l'arc alpin. Ce projet vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Il souhaite montrer comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités.

**Application à l'échelle du SAGE de la Drôme** : La proposition des partenaires français porte notamment sur la participation de la population à la gestion locale de l'eau, et plus précisément à la prochaine révision du SAGE (Schéma d'Amenagement et de Gestion des Eaux) Drôme. En effet, ce premier SAGE de France a déjà montré l'intérêt d'un outil de dialogue entre usagers, élus et services de l'Etat. Les enjeux du territoire ayant évolué, le projet SPARE sera l'occasion de faire le point sur les nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau, en associant l'ensemble de la population.

**Méthodologie** : Il est proposé de développer des démarches participatives grand public à l'échelle du bassin versant de la Drôme et de croiser les expériences avec nos partenaires de l'arc alpin. Maintenant que la qualité de l'eau est retrouvée et que les problèmes quantitatifs sont en passe d'être réglés, que souhaite la population pour la rivière Drôme ? Réponses fin 2018 !

**Calendrier** : Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin.

Pour plus d'informations, s'inscrire à la lettre d'information trimestrielle

**Contacts** : Chrystel FERMOND, Animatrice du SAGE au SMARD : c.fermond@smard.org  
Claire EMÉ, Animatrice du projet SPARE au SMARD : c.eme@smard.org  
Sabine GIRARD et Nils FERRAND, Irstea : sabine.girard@irstea.fr ; nils.ferrand@irstea.fr



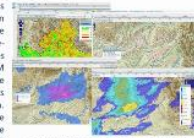
### Lancement opérationnel de la plateforme RHYTMME : un service internet disponible depuis janvier 2016 pour anticiper et surveiller les aléas liés aux fortes pluies en montagne et en zone méditerranéenne

Depuis le début de l'année, les collectivités locales et les services de l'Etat du Var et des Hautes-Alpes peuvent consulter gratuitement une plateforme internet pour le suivi et la surveillance en temps réel des aléas naturels provoqués par les fortes pluies. Ils ont pu participer à des journées de découverte de l'outil et de formation à son utilisation. Cette plateforme sera mise en œuvre dans les autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les mois qui viennent.



Crue hivernale, juin 2010, Tignes-Provence, source : Irstea

La quasi-totalité des communes de la région PACA sont touchées par les aléas naturels liés aux fortes pluies : inondations, lavés torrentiels et mouvements de terrain. Celles des Hautes-Alpes et du Var ont à présent accès à une plateforme internet de services d'aide à la gestion de ces aléas naturels. Cette plateforme affiche en temps réel des cartes pour notamment anticiper et surveiller les pluies intenses et les crues soudaines associées. Elle a été élaborée dans le cadre du projet RHYTMME (Risques hydrométéorologiques en territoires de montagnes et méditerranéens), porté par Irstea et Météo-France et financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Ministère en charge de l'Environnement et l'Union Européenne.



Captures d'écran de la plateforme RHYTMME, source : Irstea

Destinée à l'ensemble des collectivités locales et services de l'Etat en charge de la gestion des risques en PACA, son accès est gratuit grâce à une prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des journées de formation, organisées par la DREAL PACA, en lien avec les SDI et DDTM concernées, sont proposées pour accompagner sa prise en main. Les premières ont eu lieu les 7 janvier et 8 mars à Gap, le 28 janvier à Briançon et le 3er mars à Toulon. Elles ont rassemblé au total plus d'une centaine de participants qui ont découvert le service grâce notamment à des témoignages d'utilisateurs, ainsi qu'à une séance pratique de manipulation de l'outil. De nouvelles sessions sont en cours de préparation pour poursuivre le déploiement de la méthode sur le département du Var (avec une journée de formation à Grimaud le 3 mai) puis celui des Bouches-du-Rhône avant l'été et les autres départements de la Région d'ici 2017.

Contact : catherine.fouchier@irstea.fr





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

## Comment ?

- Journées techniques d'échanges

### **Restauration de zones humides de montagne**

*Retours d'expériences et bases méthodologiques - octobre 2015*



### **Devenir de la ressource en eau dans les territoires de montagne**

*Comment traduire la connaissance scientifique en actions de gestion ? - janvier 2016*



### **Gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle des massifs**

*Outils et démarches partenariales - juin 2016*



### **Préservation de l'eau en domaine skiable**

*Des solutions existent, partageons-les ! - novembre 2016*



### **La petite hydroélectricité en montagne**

*Autonomie énergétique des territoires et préservation des torrents de montagne - Juin 2017*





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

## Comment ?

### Une animation permanente



Opération soutenue par l'État  
FONDS NATIONAL  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE

Auto-  
développement  
en montagne



Des financeurs



## Objectifs et déroulé de la journée

# Feuille blanche pour les eaux pluviales

Réinventons la gestion des eaux pluviales  
en montagne !

- **Ce qui marche et ce qui ne marche pas :  
diagnostic partagé !**
- **Gérer les eaux pluviales autrement :  
qui se sent concerné ?**



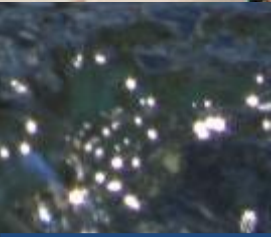
# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE







# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE





# Réseau des acteurs **EAU EN MONTAGNE**





# Réseau des acteurs **EAU EN MONTAGNE**





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

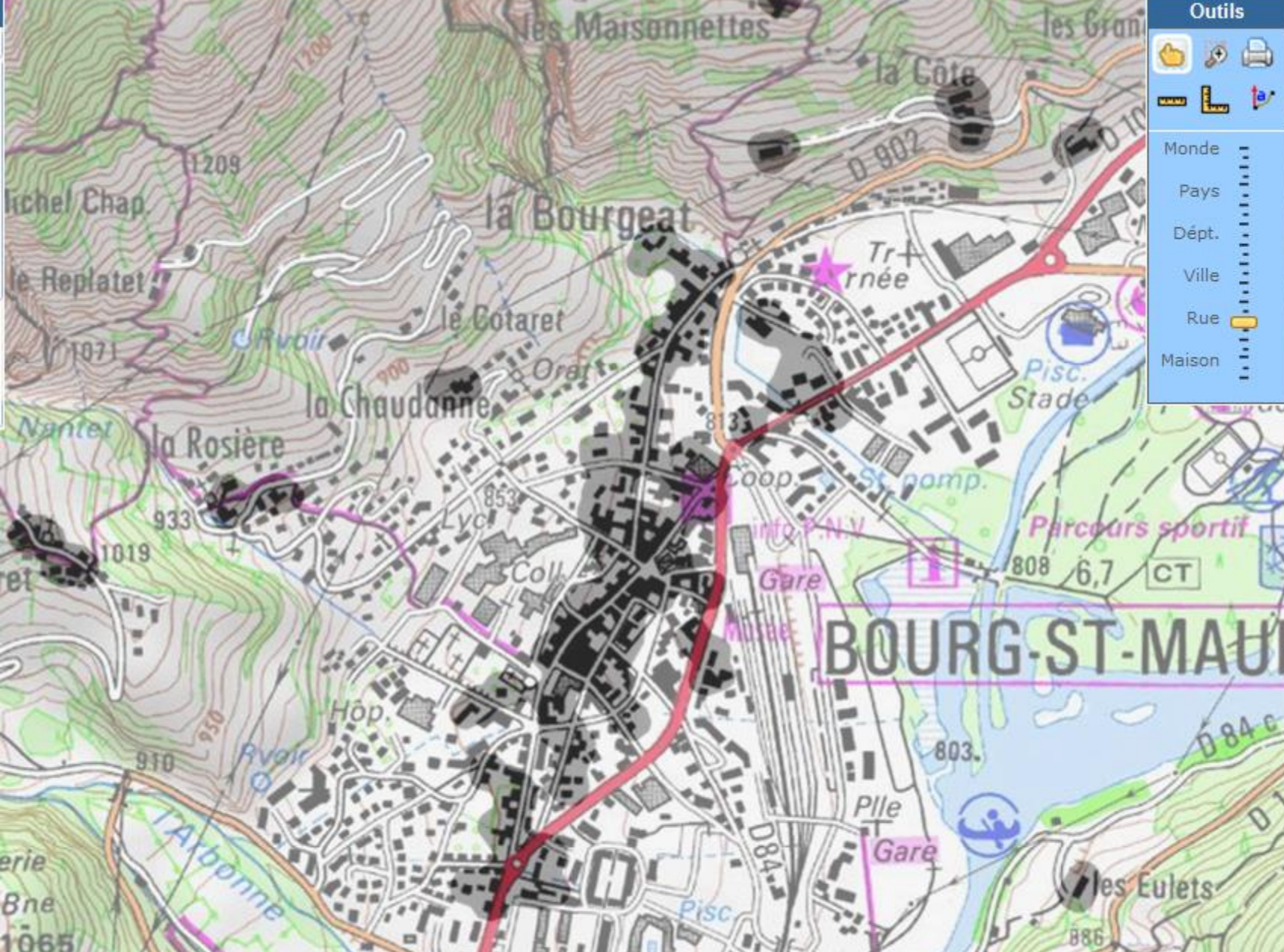






# Réseau des acteurs **EAU EN MONTAGNE**





**Outils**

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Monde

Pays

Dépt.

Ville

Rue

Maison

**Tache urbaine**

- en 1945
- en 1963
- en 1972
- en 1981
- en 1990
- en 1999
- en 2008

d'après les données

[Retour Accueil](#)



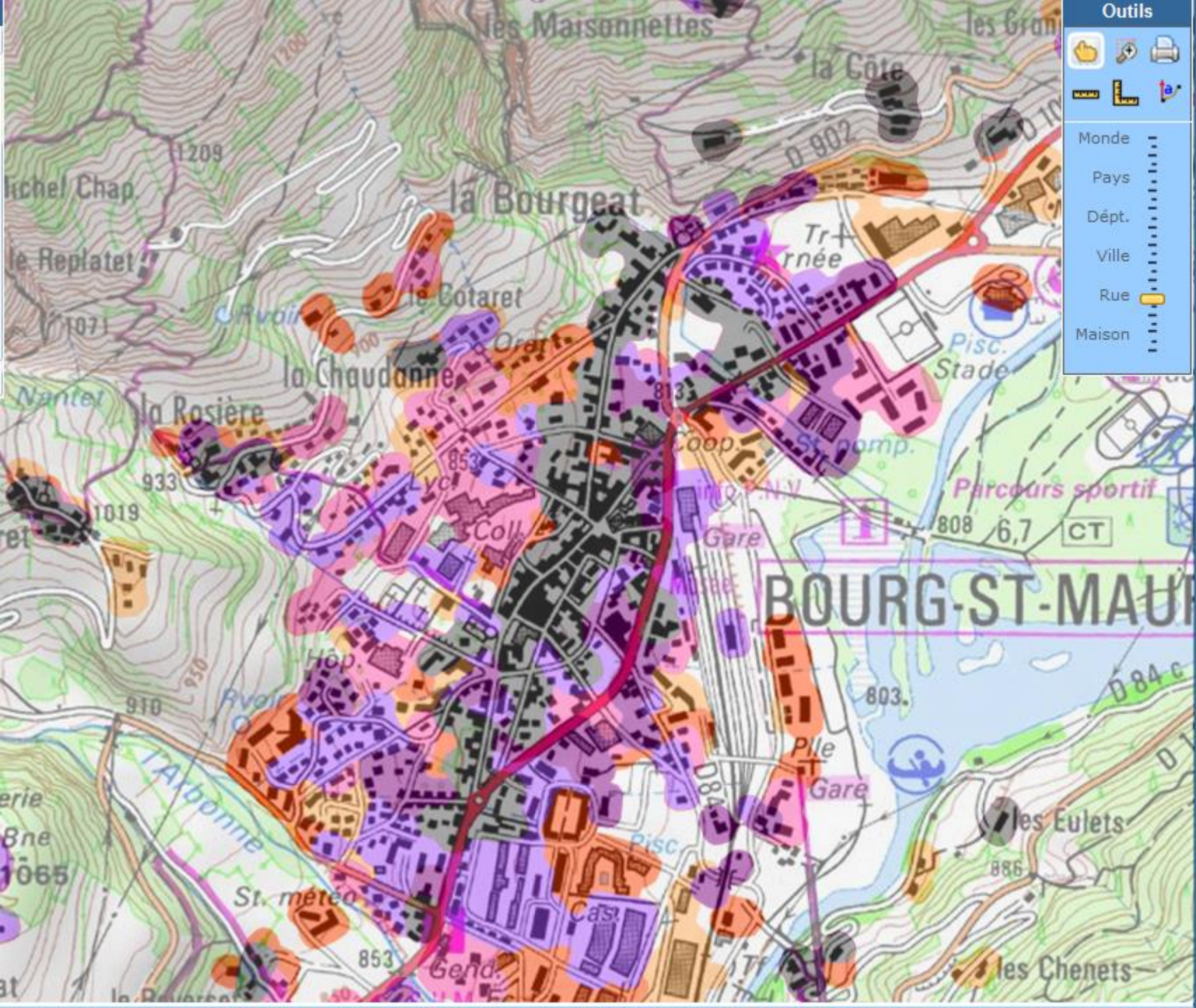
## Observatoire des Territoires de la Savoie

Direction départementale des territoires de la Savoie

Dernière mise à jour : novembre 2012







Outils

- 
- 
- Monde
- Pays
- Dépt.
- Ville
- Rue
- Maison

Tache urbaine

- en 1945
- en 1963
- en 1972
- en 1981
- en 1990
- en 1999
- en 2008

d'après les données

[Retour Accueil](#)



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

ARCHITECTURE - CONCEPTION > RÉALISATIONS ET PROJETS

## En Savoie, une reconstruction au lieu d'une démolition...

Rouba Naaman-Beauvais, le 11/10/2017 à 12:03

Avant : un espace réduit à cause du terrain en pente



Le jardin était sous exploité © Emmanuel Naud-Passajon

ARCHITECTURE - CONCEPTION > RÉALISATIONS ET PROJETS

## En Savoie, une reconstruction au lieu d'une démolition...

Rouba Naaman-Beauvais, le 11/10/2017 à 12:03

Après : une maison largement ouverte sur l'extérieur



Une piscine a été creusée dans le jardin © Jean-Paul Dejos





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE





# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE






# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE


[ batiactu ]
BTP  
CHANTIERS
ARCHITECTURE  
CONCEPTION
IMMOBILIER
ÉTAT  
COLLECTIVITÉS
NÉGOCE  
INDUSTRIELS
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**ACTUALITÉ** | DIAPORAMA


Les plus récents | Les plus lus




Réforme du CITE : inquiet, un aluminier s'interroge sur l'utilité du RGE




Un recours déposé au Conseil d'Etat contre la baisse des APL




Droit de la copropriété : la CLCV en appelle à la concertation




Quand la brique pousse les murs...




AirLab, un accélérateur d'innovation pour la qualité de l'air



Un toboggan de toile pour s'échapper d'un immeuble en feu




Deux ordonnances pour améliorer le dialogue environnemental



Rénovation tertiaire : le Plan Bâtiment durable dévoile une

## Hulot réfléchit à la préservation des espaces naturels

Stéphanie Odéon, le 11/10/2017 à 11:35




Nicolas Hulot © A. Bouissou - Terra

Je m'inscris à la Newsletter


**DERNIERE MINUTE.** Evoquant une *"frénésie souvent injustifiée"* dans l'artificialisation des espaces naturels, Nicolas Hulot travaille sur des pistes de réflexion pour les protéger. Le ministre dément cependant la création d'une taxe anti-bétonnage.

Alors qu'un article du Parisien daté de ce 11 octobre annonce que le ministre de l'Ecologie, Nicolas Hulot envisage de prélever une taxe auprès de ceux qu'ils nomment les *"bétonneurs"*, le ministre dément cette piste.

Le quotidien relate que le ministre entend *"freiner les choses"* pour *"mettre fin à cette frénésie souvent injustifiée"* estimant que les surfaces naturelles *"jouent un rôle important dans l'équilibre"*



DÉCOBAN  
N°1 3. Standard  
N°2 3. Standard  
N°3 3. Standard



Découvrez notre **gamme complète** de produits au design épuré qui s'intègrent à tout type de collectivité et d'installation.


[ batiactu ] Batiactu sur les réseaux sociaux

Restez informé avec les pages Facebook et Google+ de Batiactu


**PARTENAIRES**

PAREXLANKO
RHEINZINK

**DERNIÈRES RÉALISATIONS**



Poêle à granulés Palazzetti à Houdan 78550 yvelines  
Pose d'un poêle à granulés modèle Ines de chez Palazzetti ... créé par Iscoche, dominique



MAISON OSSATURE BOIS BBC EFFINERGIE  
Réalisation d'une maison d'habitation dans une ... créé par JOBERT, JEAN-PAUL



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

Cette information a immédiatement fait réagir la filière béton qui indique s'inscrire *"justement dans cette logique de préservation des terres agricoles et de protection de la biodiversité"*. Elle précise à ce titre que *"Penser nos territoires de manière intelligente est aujourd'hui fondamental, et nécessite une coordination optimale de l'ensemble des acteurs de la construction (aménageurs, collectivités, fournisseurs de matériaux, etc.)"*. La Filière Béton fait valoir qu'elle *"encourage une optimisation des espaces urbains"*. Elle précise : *"En pensant*

*(verticalisation des constructions, notamment via l'exploitation des "dents creuses" et des friches industrielles) et par le bas (utilisation plus intelligente des sous-sols). En promouvant un*

De son côté, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) considère *"que l'utilisation raisonnée des sols est un enjeu de société majeur"*. Dans un communiqué, elle précise : *"Ses*

*permettent de construire des logements sans artificialiser de nouveaux espaces naturels"*. Elle souligne toutefois que *"cette logique d'utilisation raisonnée des sols est malheureusement moins mise en oeuvre dans les espaces périurbains"*. La FPI dit partager *"l'idée que des solutions doivent être trouvées pour densifier et rénover l'existant, et sortir des solutions de facilité consistant à consommer des espaces agricoles."*

**F4**  
FAÇADE F4  
La Façade F4 Fait peau neuve!  
Encore plus légère,  
Encore plus économique



Airlab, un accélérateur d'innovation pour la qualité de l'air



Un toboggan de toile pour s'échapper d'un immeuble en feu



Deux ordonnances pour améliorer le dialogue environnemental



Rénovation tertiaire : le Plan



# Réseau des acteurs EAU EN MONTAGNE

## Place aux exposés !

### Asters – CEN Haute-Savoie

Aude SOUREILLAT – [aude.sourellat@asters.asso.fr](mailto:aude.sourellat@asters.asso.fr)

84, route du Viéran

74370 PRINGY

Tél. 04 50 66 92 51

[www.asters.asso.fr](http://www.asters.asso.fr)



Montagne  
Vivante  
Alpages, Eaux et Forêts



Office  
International  
de l'Eau

# Références bibliographiques

## Guides techniques

- Agence de l'eau RMC, mars 2017. Guide technique du SDAGE – Eaux pluviales : vers la ville perméable, comment désimperméabiliser les sols ?
- FRAPNA, 2015. Zones humides et assainissement.
- GRAIE, Novembre 2014. Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, Risques réels et avantages.
- GRAIE, Avril 2014. Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme.
- GRAIE, Février 2011. Eléments pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales adapté au contexte local.
- Grand Lyon La Métropole, 2014. Guide méthodologique – Aménagement et eaux pluviales : Traitement de la pollution des eaux pluviales et protection des milieux aquatiques sur le territoire du Grand Lyon.
- Groupe de travail régional "eaux pluviales et aménagement », juillet 2015. Efficacité d'une gestion à la source des eaux pluviales et apports de la modélisation sur de longues chroniques
- L'eau en montagne, novembre 2009. Mieux gérer les eaux pluviales des territoires de montagne. Cahier technique.

## Etudes scientifiques

- Agence française de la biodiversité, février 2017. Les zones de rejet végétalisées : repères scientifiques et recommandations pour la mise en œuvre.



# Références bibliographiques

## Séminaires

- GRAIE, Avril 2017. Compétences eau et assainissement. Conférence régionale : « Nouveaux territoires, nouvelles compétences eau et assainissement.
- GRAIE, Novembre 2016. Forum Eaux pluviales et aménagement. Recueil des supports d'intervention.
- GRAIE, 2015. Séminaire : Zonage et règles pour la gestion des eaux pluviales.
- GRAIE, 2005. Gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants : Que fait-on des eaux pluviales ?
- Université de Limoges, Aquatech, GRESE, Avril 2017. Gestion des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Recueil de conférences.

## Sites internet

- Portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pluvial.php>
- Site du GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) : <http://www.graie.org/graille/index.htm>
- Site de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales – ADOPTA : <http://adopta.fr/>
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

# Références bibliographiques

## Médias

- Méli Mélo - Démêlons les fils de l'eau - Saison 1 - septembre 2014

Les eaux pluviales en ville : Le "tout-à l'égoût" est-il une bonne solution pour gérer les eaux pluviales urbaines ? <https://www.youtube.com/watch?v=zalwKNyzxgY&feature=youtu.be>

- Méli Mélo - Démêlons les fils de l'eau - Saison 3 – Episode 2 « un léger penchant »

Faut il infiltrer les eaux pluviales en ville ?

<https://www.youtube.com/watch?v=1eS0de7waws&feature=youtu.be>

- AERMC - « Le changement climatique est là, adaptons-nous".

<https://www.youtube.com/watch?v=xXQtcYsqvLA>



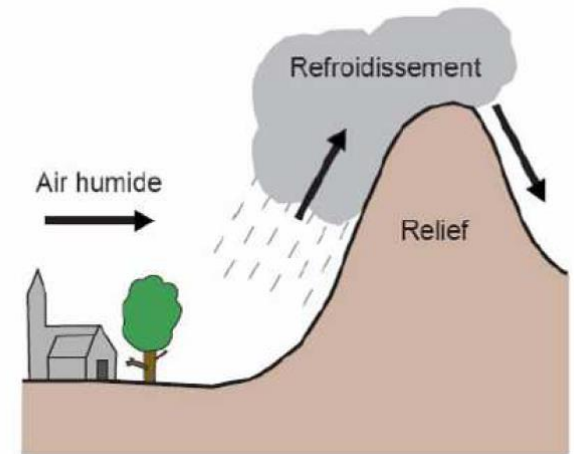


## Table ronde

- Elodie BRELOT, GRAIE
- Etienne CHOLIN, Métropole Chambéry-cœur-des-Bauges
- Gilles NICOT, NICOT INGENIEURS CONSEILS
- Laure CASTEL, Agence de l'eau RMC
- Jean-Michel RAYMOND, DST - Mairie de Seyssins
- Simon CLOUTIER, Architecte
- Jacques FELIX-FAURE, Atelier 17c-Architectes
- Pierre FRANCILLARD, Teractem

# Spécificités « montagne »

- Tête de bassins versants
- Régimes pluvieux à forte intensité
- Températures froides : utilisation de fondants routiers, contrainte technique
- Pente : accélération des écoulements, instabilité des terrains, contrainte technique forte
- Régime des cours d'eau : faible débit en étiage hivernal, crues torrentielles



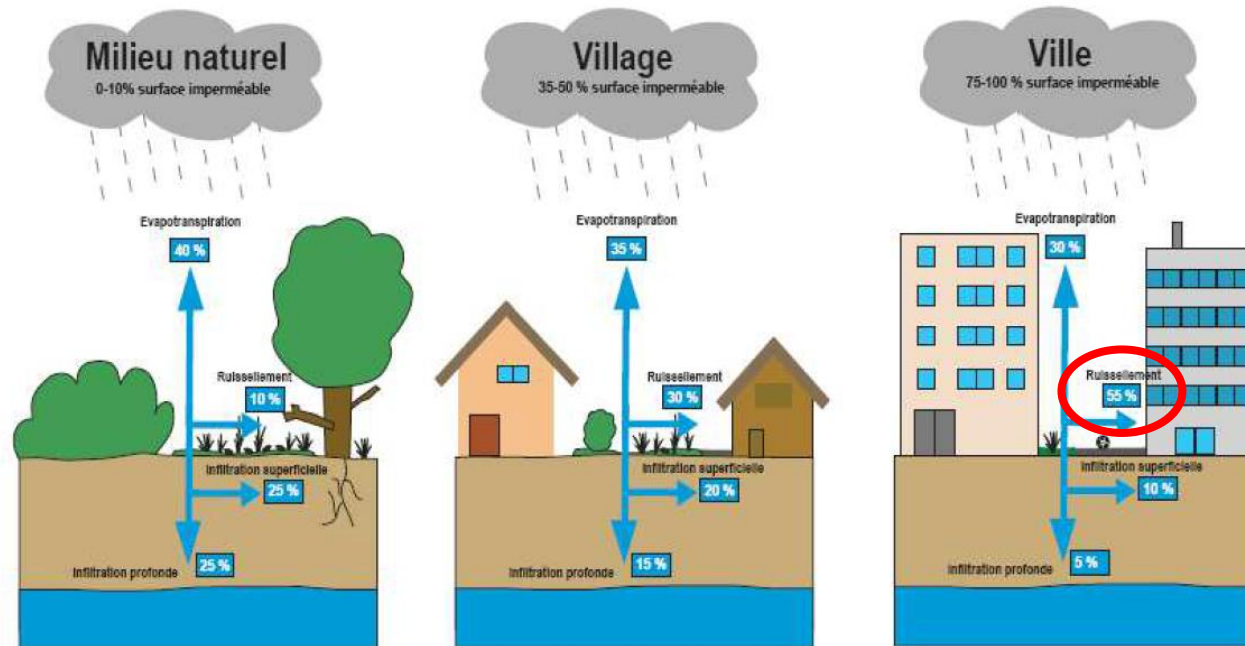
**Forte responsabilité et sensibilité concernant :**

- la protection des biens et des personnes situés sur les territoires aval,
- la préservation des milieux aquatiques

# Spécificités « montagne »

## Essor touristique des années 1950/1960

- Réduction zones de divagation des cours d'eau, endiguement
- Intensification des phénomènes de ruissellement



# Spécificités « montagne »

## Essor touristique des années 1950/1960

- Réduction zones de divagation des cours d'eau, endiguement
- Intensification des phénomènes de ruissellement
- Obstacles aux écoulements
- Concentration de rejets pollués
- Déconnexion voire destruction de zones humides
- Réduction du pouvoir filtrant naturel des sols



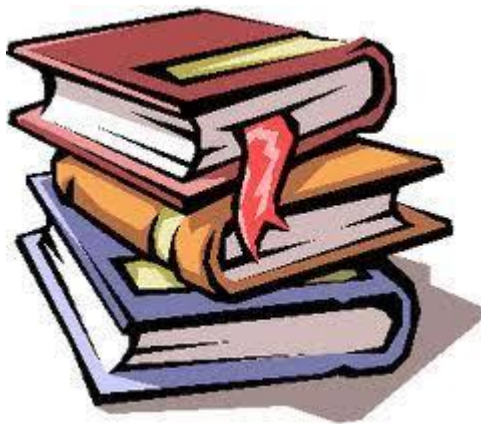
**Augmentation des débits cours d'eau, saturation des réseaux, diminution de la qualité de l'eau, dysfonctionnements des STEP, mouvements de terrains...**

- Foncier : coût élevé des terrains, manque de place

# Cadre réglementaire et politique nationale

Code Général des Collectivités territoriales

Code Civil



Code de l'Environnement

Code de l'Urbanisme

# Cadre réglementaire et politique nationale

## Code Civil

1804

Servitude d'écoulement naturel entre propriétaires voisins :

- Principe de non aggravation des écoulements
- Toute personne peut utiliser comme il l'entend l'eau de pluie qui tombe sur son terrain



## Code de l'Environnement

LEMA 2006 (atteinte des objectifs fixés par la DCE d'octobre 2000)

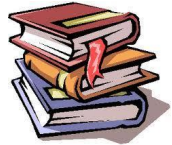
Pour tout rejet au milieu naturel, les opérations générant de l'imperméabilisation peuvent être soumises à (rubrique 2.1.5.0) :

- déclaration (de 1 à 20 ha)
- autorisation (au-delà de 20 ha)



# Cadre réglementaire et politique nationale

## Code Général des Collectivités territoriales



- La collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales constituent un service public administratif relevant des communes (la loi NOTRe revoit ces éléments)
- Définit des outils de gestion : règlement d'assainissement / zonage pluvial
- Primauté accordée à la gestion à la source

## Code de l'Urbanisme

- Limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Obligation d'une part minimale de surfaces non imperméabilisées  
→ mesures traduites dans les SCOT et PLU

# Documents d'orientation et de planification de l'aménagement du territoire

**SCOT**  
**Schéma de Cohérence Territoriale**

**PLU /PLUi**



**Schéma Départemental des Espaces  
Naturels Sensibles (SDENS)**

# Documents d'orientation et de planification de l'aménagement du territoire



## Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Permet de rappeler certains principes :

- recours aux techniques alternatives, limitation de l'imperméabilisation des sols, identification de secteurs sensibles

## Plan local d'urbanisme (PLU / PLUi)

- Définit des zones non constructibles
- Encadre la limitation de consommation d'espace agricole et forestier
- Obligation d'une part minimale de surfaces non imperméabilisées

## Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (74)

- Action 8.3 : promotion de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et soutien aux travaux : 200 000€/an

# Documents d'orientation et de planification de la gestion de l'eau

**SDAGE**  
Schéma Directeur d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

**PPRI**  
Plan de Prévention des  
Risques d'Inondation



**SAGE**  
Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

**Contrats de rivière,  
lac, bassin versant**

# Documents d'orientation et de planification de la gestion de l'eau



## Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Outil obligatoire (LSE 1992)

- Compensation à 150% des nouvelles surfaces imperméabilisées
- Favoriser la gestion à la source dans les nouveaux projets d'aménagement

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Outil non obligatoire, issu d'une initiative locale

- Planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un sous bassin-versant

# Documents d'orientation et de planification de la gestion de l'eau



## Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)

Outil non obligatoire, prescrit à l'initiative du préfet

- Emplacements inconstructibles dédiés aux eaux pluviales
- Préservation des lits majeurs et axes d'écoulement des cours d'eau

## Contrats de rivière, lac, bassin versant

Outil non obligatoire, contractuel, qui naît d'une initiative locale

- Etablissement de programmes de travaux

# Outils locaux de gestion des eaux pluviales

Règlement de lotissement



Zonage pluvial

Règlement de service  
d'assainissement

Règlement des zones  
d'aménagement concertés

# Outils locaux de gestion des eaux pluviales

## Zonage pluvial



Outil obligatoire, mais pas de délais ni de sanctions prévues

Identifie les zones où :

- «des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement »,
- «il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».



**À intégrer au PLU** (rendu opposable après enquête publique / prise en compte lors de l'instruction des permis de construire)



# Outils locaux de gestion des eaux pluviales



## Règlement de service d'assainissement

Outil obligatoire, mais pas de délais ni de sanctions prévues

- Définit les conditions et modalités de déversement des eaux usées et pluviales dans le réseau collectif de la collectivité

## Règlement des zones d'aménagement concertés

## Règlement de lotissement

# Gouvernance

- Compétence exclusive et obligatoire au bloc communal avec transfert à l'EPCI à fiscalité propre (au plus tard au 01/01/2020)
- Inclut la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales



**→ La compétence n'inclut pas la création de réseaux de collecte en dehors des zones constructibles**